
Etat des dons patriotiques faits à la Convention du 21 au 30 vendémiaire an III, lors de la séance du 30 vendémiaire an III (21 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Etat des dons patriotiques faits à la Convention du 21 au 30 vendémiaire an III, lors de la séance du 30 vendémiaire an III (21 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 318-319;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17895_t1_0318_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

aussi que ces places ne purent résister à l'énergie républicaine, dirigée par des généraux purs et par des représentans fidèles.

Français, tandis que nos guerriers achèvent au-dehors la dérouté des satellites du despotisme, qu'un même esprit, dirigeant nos mouvemens, ne fasse qu'un tout des diverses sections du peuple, qu'un tout du peuple avec ses représentans, et bientôt ces ennemis jadis si fiers, si menaçans, tomberont aux pieds de la République victorieuse.

Alors, Français, alors, sur les aîles de la victoire, viendront l'abondance et le bonheur. Comme il nous sera doux de raconter nos maux passés et de les comparer avec notre félicité présente! Nous dirons à nos enfans : O vous dont les regards n'ont jamais été souillés par l'aspect d'un trône, apprenez qu'il fut des temps où vos pères courbèrent la tête sous la verge d'un tyran; apprenez les combats par lesquels ils surent conquérir la République; allez au temple de l'immortalité lire le récit de leurs exploits.

Heureux enfans, jouissez du labeur de vos pères; conservez avec soin le précieux héritage de la liberté; songez que toujours on cherchera à vous ravir ce dépôt sacré; défendez-le par votre courage, par votre union, par votre sagesse, par votre dévouement aux vérités éternelles sur lesquelles reposent l'ordre social et la stabilité du gouvernement républicain.

Ce discours a été vivement applaudi : les cris de *vive la République, vive la Convention*, se sont fait entendre à plusieurs reprises.

Les salves d'artillerie ont recommencé et la Convention précédée, accompagnée et suivie comme il est dit ci-dessus, a repris le chemin du palais national, où étant arrivée, chacun de ses membres s'est retiré vers trois heures de l'après-midi (2).

3

État des dons patriotiques faits à la Convention nationale, depuis le 21 vendémiaire, l'an troisième de la République française une et indivisible, jusques et compris le 30 du même mois.

Du 21 vendémiaire.

Le citoyen Antoine Desverneys, ancien maire de Commune-d'Armes, ci-devant Saint-Etienne [Loire], a fait parvenir, pour la construction du vaisseau *le Vengeur*, un assignat de 400 L.

(2) P.-V., XLVII, 280-282. Bull., 1^{er} brum. Débats, n° 760, 469-471; Moniteur, XXII, 295; J. Univ., n° 1795; M. U., XLV, 34-35.

Les citoyens Monville et Romain, directeurs des spectacles de Tours [Indre-et-Loire], ont envoyé, pour les infortunées victimes de la journée du 14 fructidor, 408 L en assignats.

Du 22.

Les administrateurs du district de Belême [Orne] ont envoyé deux décorations militaires et deux brevets.

Du 23.

Les citoyens composant la commission des armes à feu ont fait déposer, par le citoyen Berger, la somme de 822 L 10 s. pour les victimes de la journée du 14 fructidor.

La société populaire de Sigean, district de Narbonne [Aude], a envoyé, pour les frais de la construction d'un vaisseau, la somme de 8 245 L en assignats.

Les citoyens composant la commune de Narbonne [Aude] ont envoyé, pour contribuer à la construction d'un vaisseau de ligne, une boîte contenant,

Une paire de chandeliers;

Une tasse pour quêter;

Une paire de boucles;

Une tabatière : le tout en argent.

Une bague d'or, pesant 18 grains.

En assignats, 38 998 L 10 s.; en or, 192 L; en argent, 75 L : plus, en cinq paquets d'assignats de différentes valeurs, la somme de 7 887 L : total, 47 152 L 10 s.

Du 24.

La société républicaine de Grasse [Var] a envoyé, au nom de feu Jean-Baptiste Woiré, d'Arigny-sur-Oise, mort dans un des hospices militaires de Grasse, une piastre et un écu de 6 L.

La société populaire de Baye, district de Chinon-la-Montagne, département de la Nièvre, a envoyé, pour les frais de la guerre, la somme de 129 L en assignats.

Du 25.

Le citoyen Beaucourt fils, administrateur du district de Nîmes [Gard], a donné, pour le soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor, la somme de 333 L en assignats.

Le citoyen Roché, sergent national de la commune de Mosnac, département de la Charente-Inférieure, a fait déposer, pour les frais de la guerre, la somme de 285 L en assignats.

Du 26.

Les administrateurs du district de Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin

[Yonne], ont envoyé deux décorations militaires.

Du 27.

Le citoyen Merlin (de Thionville) a déposé, au nom d'une citoyenne qui a gardé l'anonyme, 12 L.

Le citoyen Potier, garçon horloger à Chartres [Eure-et-Loir], a envoyé, pour les victimes de la journée du 14 fructidor, deux assignats de 5 L.

La société dramatique des Amis de l'Humanité, séante à Nevers [Nièvre], a envoyé, pour le même objet, la somme de 300 L en assignats.

Du 28.

Le citoyen Roubaud, sous-chef dans l'administration civile de la marine du Port-la-Montagne, a fait parvenir, par l'intermission du citoyen Jeanbon Saint-André, un assignat de 400 L, pour la construction du vaisseau offert par le département du Var.

Un paquet cacheté et sans lettre, timbré Besançon, contenoit cinquante-neuf décorations militaire, et une espèce de décoration en cuivre.

Le citoyen Léon Briosme, d'Issoudun, département de l'Indre, a envoyé, pour la construction du vaisseau *Le Vengeur*, 31 L, en un bon de la poste.

Le district de Sedan [Ardennes] a envoyé, pour les frais de la guerre, la somme de 1 706 L 15 s. en assignats.

Le citoyen Chalmel, secrétaire-général de la commission de l'instruction publique, a envoyé, en son nom et en celui de ses confrères, la somme de 350 L en assignats, pour le soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor (3).

Du 29.

Le citoyen Vivien, membre du comité de surveillance du septième arrondissement [Paris], a déposé deux décorations militaires qui lui ont été remises.

Le citoyen Beauchamp, député, a déposé un étui en or, armoirié d'une croix et de trois coquilles, et une tabatière aussi en or.

La société patriotique de Mutius-Scaevola [Paris] a déposé 150 L en assignats, savoir : 200 L pour la construction d'un vaisseau, et 150 L pour les victimes de l'explosion de Grenelle.

La société populaire de Cambremer [Calvados] a envoyé, pour aider à la construction d'un vaisseau, la somme de 1 656 L 5 s. en assignats (4).

Signé, CAMBACÉRÈS, président;
BOISSY [d'ANGLAS],
Pierre GUYOMAR, LAPORTE,
ESCHASSERIAUX jeune,
secrétaires.

En vertu de la loi du 7 floréal,
l'an troisième de la République
française une et indivisible.

Signé, GUILLEMARDET, BALMAIN,
J.-J. SERRES, C.A.A. BLAD,
ex-secrétaires (5).

(3) *Bull.*, 3 brum. (suppl.).

(4) *P.-V.*, XLVII, 283-286.

(5) *P.-V.*, XLVII, 286.